

L'ajournement

Le gouvernement a reconnu que notre environnement est menacé. Beaucoup d'espèces végétales et animales canadiennes sont en danger. Nos forêts doivent être reboisées systématiquement après l'abattage. Nos terres agricoles doivent être protégées contre toute utilisation mauvaise ou abusive, ainsi que contre l'expansion urbaine désordonnée. Nos municipalités doivent avoir des installations d'égouts qui ne nuisent pas à l'environnement. Les montagnes d'ordures ménagères que nous produisons chaque jour doivent être détruites d'une façon qui cause le moins de dommages possible à l'environnement. Les substances toxiques doivent être endiguées, gérées et détruites d'une manière sûre.

Le défi est de taille, mais les gouvernements fédéral et provinciaux se montrent à la hauteur. Ils sont en train d'élaborer un vaste réseau de lois, de règlements et de politiques en matière d'environnement.

Je veux parler de problèmes plus précis en donnant quelques exemples et en faisant des observations sur leurs conséquences. Chaque année, 15 millions d'acres de terres productives sont transformées en désert dans le monde entier. Au Canada, l'expansion urbaine nous ravit 26 acres de terres agricoles productives à chaque heure. Plus de 27 millions d'acres de terrains forestiers sont détruits chaque année dans le monde entier. Sur trois décennies, cela représente une superficie équivalente à toute la masse terrestre du Canada à l'est de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba.

Les conséquences sont de plus en plus connues. Ces forêts sont les poumons de la planète. Elles sont les principaux régulateurs de l'oxygène dans l'atmosphère et exercent un important effet modérateur sur les précipitations et les échanges d'eau entre le sol et l'atmosphère à l'échelle du globe. Sur la terre et dans les océans, les espèces végétales et animales les plus nombreuses et les plus évoluées sont menacées d'extinction. Les séquoias géants d'Amérique, l'ours brun du Canada et la grue blanche d'Amérique, le condor des Andes, l'éléphant et le rhinocéros, le rorqual bleu, le panda géant de Chine, sont tous sérieusement menacés.

J'ai déjà parlé de l'abus que l'on fait des terres et des eaux. Je voudrais maintenant en venir à l'air que nous devons respirer pour vivre. Selon la conférence internationale sur les changements atmosphériques, l'humanité se livre, à l'échelle mondiale, à une expérience imprévue et incontrôlée dont les conséquences ultimes ne seraient

inférieures qu'à celles d'une guerre nucléaire généralisée.

Dans notre monde dit développé, nous aimons notre automobile et notre confort climatisé. Nous consommons du pétrole et des engrais et nous récoltons du gaz carbonique et du méthane. Ces deux gaz s'accumulent dans l'atmosphère et emprisonnent l'énergie solaire réfléchie par la terre. Il en résulte une augmentation de la température, c'est ce que l'on appelle «l'effet de serre».

Les scientifiques prévoient que la température moyenne pourrait augmenter de 4 degrés Fahrenheit au cours des 45 prochaines années. Cela peut paraître mineur lorsque l'on considère que l'on peut avoir des écarts de 20 degrés d'un jour à l'autre, mais un changement de 4 degrés sur une période aussi courte modifiera les régimes de précipitations et les zones de végétation dans le monde entier, avec des conséquences désastreuses pour certaines régions.

Le réchauffement de la planète entraînera une montée du niveau des océans, du fait de la dilatation et de la fonte des glaciers et des calottes polaires. L'augmentation en 45 ans pourraient atteindre 5 pieds. Cela noiera de façon permanente des terres actuellement habitées par 25 à 40 millions d'habitants. Les villes presque au niveau de la mer, comme Charlottetown et Saint-Jean, pourraient être inondées. L'Île-du-Prince-Édouard pourraient se trouver divisée en trois ou quatre îles et éventuellement disparaître.

Plus dangereux encore est le problème de l'ozone stratosphérique, cette mince couche de gaz autour de la terre qui nous protège des rayonnements.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorités au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.